



LE MINISTRE

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 426-26/MEDD/Mi

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements internationaux et nationaux en faveur de la conservation de la biodiversité et du développement durable, Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) s'engage à renforcer la gouvernance des Aires Protégées. Cette démarche vise à assurer un aménagement et une gestion durable de ces espaces tout en mettant en place des structures de gestion opérationnelles.

Conformément au Code des Aires Protégées, le MEDD peut déléguer la gestion d'une ou plusieurs Aires Protégées à des personnes morales de droit publics ou privé. Dans cette optique, il promeut une approche de gouvernance exemplaire pour l'ensemble des Aires Protégées opérationnelles à Madagascar, conformément à la liste figurant en annexe.

A ce titre, les principaux objectifs de gestion d'une Aire Protégée sont les suivants :

- Assurer la conservation à long terme de l'intégrité de la biodiversité ;
- Garantir la durabilité des fonctions écologiques et préserver la productivité des écosystèmes, contribuant ainsi au bien-être des communautés locales ;
- Valoriser le tourisme écologique et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, afin de renforcer les moyens de subsistance et lutte contre la pauvreté ;
- Favoriser l'équité et la justice sociale et écologique dans la gestion des ressources naturelles.

A cet effet, le MEDD invite toutes les personnes morales de droit public ou privé intéressées par la gestion d'une ou plusieurs Aires Protégées à soumettre leur manifestation d'intérêt et à collaborer avec le Ministère.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Service de la Gouvernance des Aires Protégées à l'adresse suivante :  
Enceinte de la DGGE Nanisana, Bâtiment I, porte I 004  
Ou par email :

- [tojoratefason@gmail.com](mailto:tojoratefason@gmail.com) (DAPRNE)
- [sgapervice@gmail.com](mailto:sgapervice@gmail.com) (SGAP)

Fait à Antananarivo le, **26 MAY 2026**



**ANDRIATSIHALA Nolave Luck Aristide**

## LISTE DES AIRES PROTEGEES ORPHELINES

Nom du site	Statut	Catégorie IUCN	Superficie	Province	Régions	Districts
Ranobe PK 32	Non définie	Non définie	168 500 ha	Toliara	Atsimo Andrefana	- Toliara II - Sakaraha
Rivière Nosivolo	Paysage Harmonieux Protégée	V	9657 ha	Toamasina	Atsinanana	Mahanoro

